

## COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le onze février deux mille vingt-six, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

**MEMBRES PRESENTS** : 51 membres sont présents, 49 membres avec voix délibérative (40 titulaires et 9 suppléants)  
Le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 19 titulaires – 7 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |                                  |                        |                                  |
|----------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART                 | 11. Bruno LEFEBVRE     | 20. Marie-Danielle CHEVALIER (S) |
| 2. Yvette BLANCHARD              | 12. Pascal MOMPACH     | 21. Bernard DEBUT (S)            |
| 3. Pascal BRUNIAUX               | 13. Karine MORELLE     | 22. Bernadette GODET (S)         |
| 4. M-Bernadette BUISSET-LAVALARD | 14. Francis NOBLECOURT | 23. Claude LECLERCQ (S)          |
| 5. Fabien CARPENTIER             | 15. Michel PRETTRE     | 24. Philippe LOYEZ (S)           |
| 6. Jacques DENOYELLE             | 16. Maryvone RINGEVAL  | 25. Marie-Claude URBAIN (S)      |
| 7. Pascal DUEZ                   | 17. Laurence SAYDON    | 26. Thérèse WARGNIES (S)         |
| 8. Dominique GAILLARD            | 18. Gérard SETAN       |                                  |
| 9. Bernard HUREZ                 | 19. Sylvain TRANOY     |                                  |
| 10. Billy JOURNET                |                        |                                  |

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :  
Jean-Paul BASSELET(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 17 titulaires- 2 suppléants ayant obtenu procuration) :

- |                         |                       |                       |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN      | 7. Sylvain HALLE      | 13. Patrice QUEVREUX  |
| 2. Marie-Josée DEPREZ   | 8. Michel HENNEQUART  | 14. Henri QUONIOU     |
| 3. Bernadette DUBUIS    | 9. Yannick HERBET     | 15. Laurence RIBES    |
| 4. André-Marie FORRIERE | 10. Monique LESNE     | 16. Jeremy RICHARD    |
| 5. Daniel FORRIERES,    | 11. Joseph MODARELLI  | 17. Paul SOUPLY       |
| 6. Jean-Claude GERARD   | 12. Véronique NICAISE | 18. Claude DOYER(S)   |
|                         |                       | 19. Axelle DOERLER(S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (4 votants – 4 titulaires) :

1. Didier ESCARTIN
2. Michel DHANEUS
3. Jean-Marc LEMEITER
4. Roland SALENGRO

1 suppléant n'ayant obtenu procuration :  
Xavier DUPONT (S)

Membres excusés (T) :

Thierry BOUTEMAN, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Jean-Marie DEVILLERS, Eddy DHERBECOURT, Jean-Pierre DHORME, Alban DOBREMETS, Thérèse DOIGNEAUX, Nathalie DROBINOHA, Christian DUMONT, Benoit DHORDAIN, Olivier GOBERT, Jean-Claude GUINET, Jeanine HOSSELET, Bruno IVANEC, Romain MANESSE, Stéphane MAURICE, Yves MARECAILLE, Daniel POTEAU, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER, Valérie VAILLANT.

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Patrice BONIFACE, Frédéric BRICOUT, Didier CATTOEN, Maurice DEFAUX, Mathieu DAVOINE, Pierre-Henri DUDANT, Stéphane JUMEAUX, Bertrand LEFEBVRE, Julien LEONARD, Jean-Félix MACAREZ, Jérôme MELI, Gilles PELLETIER, Jacques OLIVIER, Lillane RICHOMME

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ,

Secrétaire de séance :

Laurence RIBES

**OBJET : LANCEMENT DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) : FINALISATION DE LA REVISION DU SCoT**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du PETR qui a pour objet et compétence de mettre en œuvre le SCoT du Cambrésis : suivi, évaluation, révisions et modifications en cohérence avec les enjeux règlementaires et enjeux de développement,

Vu la délibération en date 18/07/2018 du SM du PETR du Pays du Cambrésis relative à la prescription du SCoT du Cambrésis et engageant sa révision,

Vu la délibération en date 02/07/2024 du SM du PETR du Pays du Cambrésis relative à la tenue du débat sur le second bilan du SCoT présenté et à la poursuite de la révision du SCoT du Cambrésis,

Vu la délibération en date du 29/01/2026 du SM du PETR du Pays du Cambrésis relative à la résiliation du marché de la révision du SCoT engagé le 23/07/2019,

Le Président rappelle que le PETR du Pays du Cambrésis a engagé la révision du SCoT du Cambrésis en juillet 2019 qui se décomposait en 6 phases :

- phase 1 – Diagnostic et EIE
- phase 2 – Phase de sensibilisation et de pédagogie
- phase 3 – PADD
- phase 4 – DOO
- phase 5 – Préparation du dossier d'arrêt de projet
- phase 6 – Phase de consultation et préparation du dossier d'approbation

**A ce jour, l'état d'avancement de la révision est :**

- Le diagnostic a été validé en Comité Syndical
- Les ateliers du foncier ont été réalisés
- Les thématiques travaillées :
  - Environnement et Cadre de Vie (PADD et DOO rédigés)
  - Equipements, Services et Mobilités (PADD et DOO rédigés)
  - Habitat et Renouveau Urbain (PADD et DOO en cours de finalisation)
  - Stratégie de Développement Economique

Cette consultation vise à retenir le prestataire qui sera chargé de finaliser la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis :

**1/ Mise en œuvre des dernières modalités de concertation** et finalisation du dossier avant arrêt projet ;

**2/ Phase de consultation officielle** (arrêt projet et enquête publique) et finalisation du dossier jusqu'à son entrée en application ;

### 3/ Evaluation Environnementale, tout au long de la procédure :

En amont de l'arrêt projet et à la suite à la rédaction d'une note de cadrage, il sera proposé aux élus, après avis favorables des trois EPCI, 2 choix possibles :

- soit d'intégrer ou non un DAAC au projet de SCoT en restant sur la version non modernisée du code de l'urbanisme,
- soit d'intégrer un DAACL en optant pour la version modernisée du code de l'urbanisme.

Déclenchement possible d'une tranche optionnelle pour réalisation d'un DAAC ou DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

Les compétences sollicitées sont :

#### Au niveau juridique :

- accompagner avec une compréhension partagée des objectifs et des enjeux du Cambrésis ;
- assurer la sécurité juridique du futur SCoT.

#### Au niveau de la production :

- s'approprier les travaux du Pays du Cambrésis ;
- réaliser les études et analyses nécessaires à la révision du SCoT (évaluation environnementale, ...)
- compléter le dossier de SCoT en vue de l'arrêt projet et de l'approbation.

#### Au niveau du conseil et de l'animation :

- alimenter les réflexions, être force de propositions et d'innovation tout au long de la procédure ;
- animer en lien avec la maîtrise d'ouvrage les différentes réunions liées à la révision ;
- appuyer la maîtrise d'ouvrage dans la concertation grand public nécessaire à la révision ;
- assurer des échanges réguliers avec la maîtrise d'ouvrage ;

#### Compétences exigées :

- **compétences professionnelles générales** : connaissance de l'environnement politique, technique et juridique de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement territorial. Le tout conforté par une équipe pluridisciplinaire disposant à minima de compétences en urbanisme, transports, droit, paysage, habitat, environnement, risques et eau ;
- **compétences pédagogiques** pour traiter des situations complexes : communication et médiation auprès des acteurs et partenaires institutionnels ;
- **compétences d'analyse et de synthèse** pour élaborer un diagnostic territorial et pour fournir une rédaction de qualité dans les documents livrés ;
- **compétences techniques** : connaissance de l'urbanisme de planification, des documents d'urbanisme locaux ainsi que de compétences en géomatique ;

Un chef de projet sera garant pour le prestataire de la coordination des prestations.

#### Mode de rémunération :

- Lancement des études → 5 % ;
- Remise de la note de cadrage → 10% ;
- Mise en œuvre des dernières modalités de concertation → 15% ;
- Préparation du dossier et arrêt projet du SCoT → 30% ;
- Finalisation du dossier et approbation → 20% ;
- Entrée en application du SCoT / Fin du contrôle de légalité → 20%.

Le 02 MARS 2026  
à la Sous-Préfecture

Il est proposé au Comité Syndical de :

- ✓ Valider le cahier des charges pour la finalisation de la révision du SCoT du Cambrésis
- ✓ Autoriser le Président à lancer la consultation « Finalisation de la révision du SCoT du Cambrésis », en Marché A Procédure Adaptée
- ✓ Autoriser le Président à signer tout document s'y afférent

Monsieur Jacques DENOYELLE, Madame Dominique GAILLARD et Madame Laurence SAYDON, représentants de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Après constatation que leur départ n'affecte pas le quorum  
**46 membres ont pris part au vote.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le ..... 02 MARS 2026  
Certifié exécutoire le ..... 02 MARS 2026

Le Président,

Sylvain TRANOY



Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le



ID : 059-255902330-20260217-D2026\_11-DE